

# SN 1085/14

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 17 janvier 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 17 janvier 2014

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (CE)  
n° 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la  
Biélorussie

**E 8997**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 janvier 2014  
(OR. en)**

**SN 1085/14**

**LIMITE**

---

Objet:           Projet de règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (CE) n° 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

---

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N°.../2014 DU CONSEIL**

**du**

**mettant en œuvre le règlement (CE) n° 765/2006 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 765/2006 du Conseil du 18 mai 2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie<sup>1</sup>), et notamment son article 8 bis, paragraphes 1 et 3,

---

<sup>1</sup> JO L 134 du 20.5.2006, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 mai 2006, le Conseil a adopté le règlement (CE) n° 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.
- (2) Le Conseil estime que les raisons motivant l'inscription d'une personne, qui figure à l'annexe I du règlement (CE) n° 765/2006, devraient être modifiées.
- (5) Il y a lieu de modifier en conséquence l'annexe I du règlement (CE) n° 765/2006,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe I du règlement (CE) n° 765/2006 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles,

*Par le Conseil*

*Le président*

---

**ANNEXE**

(...)

---